

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD

DU 8 DECEMBRE 2014

Le conseil municipal de Saint-Léonard, légalement convoqué le 28 novembre 2014, s'est réuni en session ordinaire le lundi 8 décembre 2014 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

Etaient présents :

- Mr Bernard HOGUET, Maire.
- Mr Jean Paul Le CALVEZ, Mr Serge LECROSNIER, Mme Marie-Lise DEGREMONT, Mme Elvira HACHE, Adjointes au Maire.
- Mme Sophie RIOULT et Mr Jean-Alain PLANEIX, conseillers délégués.
- Mme Bernadette MALANDAIN, Mme Josiane VALOIS, Mme Marie-Pierre PRIEUR, Mme Marie-Claire LEBAS-PIGNOL (arrivée après l'approbation du compte-rendu), Mr Claude LAPERDRIX, Mr Bernard MALANDAIN, Mme Marie-Pierre GUENOT, Mr Franck CARTON (jusqu'à la 6^{ème} question), Mr Jean-Luc DRON, Mme Marie-Lise CALLAY-BAUCHER, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mr François DAUDRUY donne pouvoir à Mr LECROSNIER
- Mr Alain LEBER

Mme Angélique VERROUST, secrétaire de Mairie, assiste à la séance.

Mme Bernadette MALANDAIN est élue secrétaire de séance.

Mme Marie-Lise CALLAY-BAUCHER revient sur le dernier compte-rendu et regrette que l'ensemble des propos tenus n'aient pas été rapportés.

Mr le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu : 16 voix pour, 2 voix contre (Mr DRON et Mme CALLAY-BAUCHER).

Le compte-rendu est adopté à la majorité.

ORDRE DU JOUR

QUESTION N°1 : procédure d'extension préalable des compétences de la Communauté de communes :

Suite à la note de synthèse que les élus ont reçue avant à la réunion, M.Lecrosnier explique que pour permettre la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération, la communauté de communes doit au préalable étendre ses compétences. Il détaille ensuite les conséquences économiques de cette évolution.

M.Dron regrette vu l'importance de l'ordre du jour, qu'il n'y ait pas eu 2 séances de conseil municipal.

Adopté à la majorité

1 vote contre : J.VALOIS

QUESTION N°2 : transformation de la Communauté de communes en Communauté d'Agglomération :

Enumération est faite des compétences qui seront exercées par la nouvelle collectivité.

M.Dron reproche aux élus de ne pas avoir pris de motion de soutien à l'AMF au sujet de la baisse des dotations. Il souhaiterait que soient davantage développées les compétences transport, culture, et sport. De même, il demande que l'eau revienne en régie publique.

Il demande que soit prise une motion de censure contre la hausse des indemnités des élus que pourrait engendrer le passage en communauté d'agglomération. M.Lecrosnier lui répond qu'il n'est pas prévu cette hausse des indemnités et que la gouvernance restera la même. Aussi le projet de motion est rejeté.

Adopté à la majorité

1 vote contre : J.VALOIS

QUESTION N°3 : projet Agglomération désignation d'un représentant à la CLECT

M.Lecrosnier explique que lors de chaque transfert de compétences entre communes membres et intercommunalité, cette commission est chargée de valider les montants retenus au titre des transferts de charges.

Il convient de désigner 1 délégué par commune.

2 candidatures sont proposées. Mr HOGUET obtient 14 voix, Mr DRON obtient : 2 voix

Mr HOGUET est nommé représentant de la Commune de Saint-Léonard.

M.Dron considère ne pas disposer de tous les documents préparatoires et envisage d'en référer au Sous-Préfet et au Tribunal Administratif.

Adopté à la majorité

2 abstentions : Mr HOGUET, Mr CARTON

QUESTION N°4 : convention avec GRDF pour l'installation de compteur de télé-relève

Suite au projet de convention remis aux élus avant la réunion de conseil, Mr le maire propose:

- de soutenir la démarche de GRDF en acceptant d'héberger des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève sur les bâtiments communaux. GRDF installera les nouveaux compteurs pour l'ensemble des administrés, à partir du deuxième semestre 2017.

- d'adopter les termes de la convention de partenariat et de l'autoriser à signer la convention

Mr DRON demande où passe actuellement le réseau de gaz. Mr le Maire lui répond un au Centre Bourg, et un autre au Chesnay.

Mme VALOIS demande si la portée est suffisante pour atteindre les petits hameaux loin du centre bourg.

Mme Callay-Baucher regrette les éventuelles suppressions d'emplois suite à ces installations.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°5 : vente d'une partie de la parcelle cadastrée Z130

Monsieur et Madame Lemesle sont propriétaires de deux parcelles séparées par un chemin communal. Ce couple sollicite l'acquisition d'une partie de ce chemin.

Le service des Domaines a été consulté et un devis réalisé pour les frais de bornage concernant une acquisition d'environ 190m².

Monsieur et Madame Lemesle sont d'accord pour acquérir la parcelle et payer les frais de géomètre sur la base des sommes transmises. Ils ont également accepté une servitude de passage pour l'agriculteur qui a l'habitude d'emprunter ce chemin communal.

Adopté à l'unanimité sous condition de prise en charge des frais notariés par l'acquéreur.

QUESTION N°6 : demande de subvention pour la pose de ralentisseurs et de nouveaux trottoirs route de Grainval.

Mr LE CALVEZ expose la réalisation de ces projets afin d'améliorer la sécurité aux abords de l'école :

- un dos d'âne qui serait entre l'entrée du parking et le lotissement
- un plateau surélevé comprenant une matérialisation pour passage piéton au niveau de l'entrée de l'école
- la réalisation de trottoirs entre le nouveau lotissement et la mairie
- la modification du mur de la clôture de la mairie et l'aménagement de nouveaux trottoirs afin d'y installer des barrières pour améliorer la sécurité des familles.

Le coût des travaux s'élève à 60 000€ TTC

Mr le Maire demande l'autorisation de lancer la consultation, solliciter les subventions inhérentes à ce type de projet, d'inscrire la dépense au budget primitif 2015

Adopté à l'unanimité

QUESTION N°7 : demande de subvention pour la création d'un trottoir sur la RD79- Route d'Epreville

Mr LE CALVEZ expose la réalisation de ces projets afin d'améliorer la sécurité et le cheminement piétonnier dans ce secteur dangereux. Il présente un premier devis d'un coût de 137 000€ TTC

Mr le maire propose de délibérer :

- pour accepter de retenir ce projet
- inscrire la dépense au BP 2015
- solliciter les subventions inhérentes à ce type de projet
- lancer une consultation

Adopté à l'unanimité

QUESTION N°8 : demande de subvention pour la réalisation de travaux de lutte contre les inondations impasse des châtaigniers

Mr LE CALVEZ a demandé à une entreprise de faire un premier devis pour la réalisation de ces travaux qui s'élèverait à 85 000€ TTC.

Considérant l'importance de cette somme, Mr HOGUET demande de délibérer :

- pour accepter ce projet
- inscrire la dépense au BP 2015
- solliciter les subventions inhérentes à ce type de projet
- lancer une consultation

Mr DRON fait remarquer le manque d'informations sur l'échelonnement futur des travaux d'effacement de réseaux électriques sur la commune.

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 9 : Vote des tarifs des concessions du cimetière
Les tarifs restent inchangés depuis 2013.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS N° 10 : *décision modificative n°2*

Il est nécessaire d'effectuer des opérations de modification au Budget primitif 2014 afin de permettre la pose de nouvelles urnes au cimetière et d'acquérir du matériel informatique pour les services administratifs et l'école.

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 11 : *indemnité de conseil du receveur*

Madame NELLO, receveur municipal a transmis à la mairie l'état de liquidation de son indemnité de conseil municipal. Le conseil municipal accorde l'indemnité de conseil au taux de 50% par an qui sera attribuée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Adopté à la majorité

1 vote contre : JA PLANEIX

QUESTION N° 12 : *recensement de la population*

Madame Angélique VERROUST est désignée comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement

- Madame Maryline LEDUEY comme adjoint au coordonnateur

4 agents recenseurs seront nommés pour la période allant du 5 janvier à la mi-février. Ils seront payés sur la base de :

- 0,80 € par feuille de logement

- 1.20 € par bulletin individuel

2 personnes ont déjà été recensées Mme HERVIEUX et Mme LEVESQUE

La collectivité versera en outre :

- 25 € par séance de formation

- un forfait de 100€ pour les frais de transport

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 13 : *contrat groupe d'assurance des risques statutaires*

M.le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 22 septembre 2010, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Monsieur le Maire demande d'accepter la proposition de CNP ASSURANCES/DEXIA SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire:6.10%

Agents Titulaires ou Stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents Non-Titulaires de droit public:

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1,11%

Adopté à la majorité

1 abstention : JL DRON car il aurait souhaité prendre connaissance des documents avant le conseil

QUESTION N° 14 : délibération portant adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Seine-Maritime

Mr le Maire sollicite l'accord du conseil pour adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime et de l'autoriser à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc) si besoin.

Adopté à la majorité

1 abstention : JL DRON car il aurait souhaité prendre connaissance des documents avant le conseil

QUESTION N° 15 : délibération portant création d'un emploi permanent

+

QUESTION N°16 : délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public dans les communes de moins de 2000 habitants

Suite à la mise en place des activités périscolaires, il est créé un emploi sur le grade d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe pour effectuer les missions de coordonnateur des activités périscolaires doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 10 heures par semaine sur temps scolaire soit 7.85/35^{ème}, à compter 10 décembre 2014

Adopté à l'unanimité pour les 2 délibérations n°15 et 16 qui doivent être prises conjointement

QUESTION N°17 : délibération complémentaire à la délibération du 30 septembre 2014 - Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin

Le conseil municipal décide :

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux actuel de 1%
- d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable
- de maintenir également le taux de 3% sur les zones AUya et AUyb.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1. La mairie a reçu une demande de subvention de la part de l'UGECAM pour organiser une traversée à la voile à destination de jeunes atteints de troubles de comportement. Mme Guenot directrice de l'ITEP des Hogues donne des explications sur ce projet. La demande de subvention sera soumise au CCAS.

2. M.Dron revient sur le rapport d'activités du syndicat d'eau et demande le rapport d'Eaux de Normandie pour les 160 abonnés qui sont avec le syndicat de Fécamp.

3. M.Planeix fait un point sur la collecte des déchets verts qui passe du mercredi au lundi. Il explique que dorénavant, la mairie fournira 5 sacs solides gratuitement, le renouvellement restant à la charge des administrés. M.Dron regrette que ce point n'ait pas été validé en conseil municipal.

4. M.le Maire donne les dernières informations en sa possession quant au projet d'extension de la zone commerciale côté Bricomarché.

5. M.Dron demande qu'un point soit fait régulièrement sur les réunions de syndicats.

Clôture de la séance à 00h10.